



Défaillance d'un partenaire Groupon et refus de remboursement

Par **thomas30**, le **14/07/2015** à **17:18**

Bonjour,rrrrrrNous avons fait une réservation de restaurant via le site Groupon pour l'anniversaire de ma femme. Le matin du jour ou nous devons aller dans ce restaurant, vers 11h00, le restaurateur nous appelle pour nous dire qu'il ne pourra pas donner suite à notre réservation car il n'a plus de produits pour cuisiner. rnNous avons fait cet achat de bon Groupon pour un anniversaire, nous sommes donc allés manger dans un autre restaurant. N'ayant pas l'occasion de retourner dans la ville où se trouve le restaurant partenaire du site Groupon, nous avons demandé à Groupon d'annuler et de nous rembourser le bon pour ce restaurant.rnRéponse de Groupon avec une fin de non recevoir : le restaurateur peut annuler en certaines circonstances, cas de force majeure, maladie, décès, incendie.rnUn peu fort quand même ! Quels sont nos recours ?rnMerci de vos conseils

Par **moisse**, le **14/07/2015** à **18:58**

Comme:rn* les motifs cités pour une annulation ne sont pas repris dans les conditionsrn* votre créance est d'origine contractuellernDirection la juridiction de proximité pour une injonction de payer (le remboursement).